



Assemblée générale

Distr. générale
22 mars 2021
Français
Original : anglais

Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique

Sous-Comité juridique

Soixantième session

Vienne, 31 mai-11 juin 2021

Point 4 de l'ordre du jour provisoire*

**Informations concernant les activités des organisations
intergouvernementales et non gouvernementales
internationales dans le domaine du droit de l'espace**

Informations concernant les activités des organisations intergouvernementales et non gouvernementales internationales dans le domaine du droit de l'espace

Note du Secrétariat

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction	2
II. Réponses reçues d'organisations intergouvernementales et non gouvernementales internationales	2
Organisation de coopération spatiale en Asie et dans le Pacifique	2
Institut international de droit spatial	4

* A/AC.105/C.2/L.317.



I. Introduction

1. Le présent document a été établi par le Secrétariat à partir d'informations reçues d'organisations intergouvernementales et non gouvernementales internationales.

II. Réponses reçues d'organisations intergouvernementales et non gouvernementales internationales

Organisation de coopération spatiale en Asie et dans le Pacifique

[Original : anglais]
[18 janvier 2021]

L'Organisation de coopération spatiale en Asie et dans le Pacifique (APSCO) a mené les activités suivantes dans le domaine du droit de l'espace :

Stratégie sur le droit de l'espace et la politique spatiale 2021-2030

Au cours de ses dix premières années d'existence, l'APSCO s'est principalement consacrée aux questions liées au renforcement des capacités en matière de droit de l'espace et de politique spatiale. Son premier plan de développement (2012-2020) portait sur le renforcement des capacités en matière de droit de l'espace, la participation au Sous-Comité juridique du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, la représentation de l'APSCO à d'importants forums internationaux et l'établissement d'une plateforme de partage de connaissances par l'organisation d'une conférence biennale, d'ateliers et de forums sur le droit de l'espace et la politique spatiale.

L'APSCO entre maintenant dans une nouvelle décennie d'activité, et un nouveau plan de développement pour la période 2020-2030 est en cours d'élaboration. Son département des relations extérieures et des affaires juridiques a formulé une vision globale du droit de l'espace et de la politique spatiale pour la nouvelle décennie, appelée « Stratégie pour le droit de l'espace et la politique spatiale de l'APSCO (2021-2030) ». La stratégie est axée sur le renforcement du rôle de l'organisation dans le domaine du droit de l'espace et de la politique spatiale afin d'offrir des avantages plus concrets aux États membres, et sur le renforcement de son rôle dans les domaines du droit de l'espace et de la politique spatiale au niveau international.

La stratégie de l'APSCO sur le droit de l'espace et la politique spatiale se concentre sur les grands domaines suivants :

- a) Renforcement des capacités des États membres en matière de droit de l'espace et de politique spatiale ;
- b) Aide à l'élaboration, par les États membres, d'un droit de l'espace et d'une politique spatiale internes ;
- c) Coopération internationale en matière de droit de l'espace et de politique spatiale ;
- d) Création d'une alliance régionale et internationale d'instituts de droit spatial.

Coopération avec le Bureau des affaires spatiales du Secrétariat sur le renforcement des capacités en matière de législation spatiale nationale

L'APSCO a été en contact permanent avec le Bureau des affaires spatiales afin de débattre d'une éventuelle coopération sur la question du renforcement des capacités en matière de législation spatiale nationale. Plus de 10 réunions en ligne ont été tenues de janvier à juin 2020, au cours desquelles des membres du Bureau, des experts en droit de l'espace et des membres de départements financiers et juridiques ont examiné la proposition dans les détails. Ces efforts mutuels ont débouché sur une proposition

finale qui a été approuvée à la quatorzième réunion du Conseil de l'APSCO, tenue en décembre 2020, en vue de sa mise en œuvre en 2021.

Coopération avec l'Agence spatiale européenne en matière de droit de l'espace et de politique spatiale

De janvier à avril 2020, le Département des relations extérieures et des affaires juridiques de l'APSCO a tenu trois réunions virtuelles avec Marco Ferrazzani, Chef du Département des affaires juridiques de l'Agence spatiale européenne (ESA). Les discussions ont porté sur une éventuelle coopération dans le domaine du droit de l'espace et il y a eu un échange de vues général sur les questions juridiques liées aux travaux des organisations intergouvernementales.

L'APSCO et l'ESA sont convenues de s'engager dans une coopération mutuelle dans le domaine du droit de l'espace et de la politique spatiale, comme cela est prévu dans le protocole signé par les deux organismes. En 2021, un atelier et une conférence internationaux sur le droit de l'espace et la politique spatiale sera organisé conjointement par l'APSCO et l'ESA.

Atelier sur le droit de l'espace tenu en Jordanie

Aisha Jagirani, Directrice générale du Département des relations extérieures et des affaires juridiques de l'APSCO, a donné une conférence sur le thème « Renforcement des capacités en matière de droit de l'espace : le rôle des organisations intergouvernementales », qui s'est tenue le 17 juin 2020 et a été organisée par le Centre régional de formation aux sciences et techniques spatiales pour l'Asie occidentale (Jordanie) et le Centre régional de formation aux sciences et techniques spatiales pour l'Asie et le Pacifique (Chine). La conférence a été diffusée par la plateforme virtuelle du Centre régional de formation aux sciences et techniques spatiales pour l'Asie occidentale et a été suivie par des participantes et des participants de nombreuses autres organisations du Moyen-Orient et de la région arabe, telles que l'Union arabe de l'astronomie et des sciences de l'espace, l'Académie de Sharjah pour l'astronomie, les sciences et technologies de l'espace (Émirats arabes unis), l'Université du Caire (Égypte), l'Institut national de recherche d'astronomie et de géophysique (Égypte), le Bureau régional arabe d'astronomie pour le développement, le Palais des sciences de Monastir (Tunisie), la Société syrienne d'astronomie, la Société soudanaise d'astronomie et de sciences spatiales, la Société jordanienne d'astronomie et la Ligue arabe pour l'astronomie et les sciences spatiales.

Renforcement des capacités dans le domaine du droit de l'espace

L'APSCO contribue au renforcement des capacités dans le domaine du droit de l'espace et de la politique spatiale dans ses États membres et organise un atelier/forum biennal sur le droit de l'espace et la politique spatiale depuis 2011, ainsi que des activités de formation immédiatement à la suite de ces manifestations, dans le cadre de ses deux plateformes d'échange de connaissances. Ces manifestations constituent une plateforme unique d'échange des connaissances pour les responsables des agences spatiales nationales et des autorités spatiales des États membres de l'APSCO, qui peuvent ainsi tirer parti de leurs expériences respectives et parvenir à une compréhension commune des difficultés juridiques et politiques propres à l'espace. Elles sont également l'occasion de faire connaître les évolutions dans les législations spatiales nationales, les nouvelles législations spatiales nationales et les évolutions des politiques spatiales. En 2019, l'APSCO et la Turquie ont coorganisé, avec le Bureau des affaires spatiales, la Conférence sur le droit de l'espace et la politique spatiale, qui a bénéficié de la participation de quelque 160 personnes représentant 45 pays et cinq organisations internationales.

En 2021, l'APSCO coopérera avec le Bureau des affaires spatiales afin d'organiser un atelier technique conjoint sur la législation spatiale nationale destiné aux États membres de l'APSCO ; il durera une année entière et pourra constituer un bon point départ pour de nouvelles pratiques dans le domaine du renforcement des capacités en matière de droit de l'espace.

Par ailleurs, l'APSCO organisera une conférence sur le droit de l'espace en 2021 et elle recherche actuellement des partenaires en vue d'une coopération. Compte tenu de la situation liée à la pandémie mondiale de coronavirus (COVID-19), la conférence sera organisée selon des modalités hybrides, en ligne et sur site. L'atelier technique conjoint et la conférence seront ouverts aux États membres de l'APSCO et aux participantes et participants internationaux des organismes de renforcement des capacités.

Institut international de droit spatial

[Original : anglais]
[26 janvier 2021]

1. Soixantième anniversaire de l'Institut international de droit spatial

L'Institut international de droit spatial a célébré son soixantième anniversaire dans une période difficile. En raison de la pandémie mondiale de maladie à coronavirus (COVID-19), il n'a pas pu organiser les grandes manifestations prévues en 2020 – ce qui est particulièrement regrettable car il avait prévu de célébrer cet anniversaire avec ses membres. Et en effet, il y a beaucoup à célébrer.

En ce qui concerne ses membres, l'Institut peut s'enorgueillir d'avoir réussi, au cours de la dernière décennie, à rassembler des juristes de l'espace provenant de plusieurs pays et de divers horizons, qu'ils soient universitaires, fonctionnaires ou représentantes et représentants du secteur spatial, ou qu'ils travaillent dans des cabinets d'avocats. Il convient de noter que l'Institut compte un nombre croissant de jeunes membres enthousiastes et compétents.

L'Institut s'est également de plus en plus imposé dans la communauté du droit de l'espace, aussi bien par le développement et l'amélioration de la qualité de ses manifestations phares, telles que les symposiums, les conférences et le Concours Manfred Lachs de procès simulés en matière de droit de l'espace, que par la publication des actes de ses symposiums annuels, la mise en ligne de son site Web et le dynamisme de sa présence sur les médias sociaux. La participation de l'Institut en tant qu'observateur auprès du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique montre bien l'importance de son rôle et de ses activités.

Le soixantième anniversaire de l'Institut a coïncidé avec la pandémie de COVID-19. Malgré toutes les difficultés qui l'ont accompagnée, la pandémie a également été l'occasion de réfléchir aux méthodes de travail de l'Institut, l'objectif étant bien entendu de continuer à s'ouvrir à de nouveaux membres et de diversifier les programmes afin d'affirmer la pertinence de l'Institut et son influence sur la communauté qu'il sert.

Compte tenu de la rapidité des innovations dans l'actuelle société de l'information, nous connaissons très probablement au cours des dix prochaines années des changements encore plus profonds que ceux auxquels nous avons assisté ces dix dernières années. Réunissant des membres de premier plan, expérimentés et jeunes, l'Institut a tous les atouts pour se concentrer davantage sur sa mission tout en restant agile. Il estime donc être tout à fait en mesure de s'adapter aux développements spectaculaires qui interviennent dans le domaine de l'espace et d'avoir une influence sur ceux-ci, tout en se concentrant sur sa mission principale qui est de veiller au maintien de l'état de droit dans l'espace.

C'est avec une grande tristesse que nous avons appris le décès de deux membres de longue date : l'Ambassadeur (Professeur) Aldo Armando Cocca (1924-2020) et le Professeur Luboš Perek (1919-2020).

2. Objectifs et organisation de l'Institut

Les buts et objectifs de l'Institut sont notamment de promouvoir le développement du droit de l'espace et le respect de l'état de droit dans l'exploration et l'utilisation pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, d'organiser des réunions, colloques et concours sur les aspects juridiques et sociaux des activités spatiales, d'élaborer ou de commander des études et des rapports, de publier des ouvrages, des actes, des rapports ou des notes d'information et de coopérer avec les organisations internationales et institutions nationales compétentes dans le domaine du droit de l'espace.

L'Institut organise chaque année un colloque dans le cadre du Congrès de la Fédération internationale d'astronautique, et il l'a fait dans le cadre du Congrès 2020 (consacré au cyberspace). Le colloque s'ouvre par la conférence inaugurale Nandasiri Jasentuliyana et comprend une séance spécialement destinée aux jeunes universitaires. L'Institut s'efforce d'aborder des sujets qui intéressent tous les acteurs du domaine de l'espace et invite toutes les personnes participant au Congrès à assister et à participer à ses séances.

Il organise en outre, tout au long de l'année et partout dans le monde, diverses conférences sur le droit de l'espace. Chaque année, il publie ses actes, dans lesquels figurent des articles et des rapports sur toutes les activités menées au cours de l'année.

L'Institut bénéficie du statut d'observateur auprès du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, de son Sous-Comité scientifique et technique et de son Sous-Comité juridique. ; il bénéficie également du statut consultatif auprès du Conseil économique et social.

Les membres du Conseil d'administration de l'Institut sont actuellement les suivants : Président : Kai-Uwe Schrogl (Allemagne) ; Vice-présidentes : Setsuko Aoki (Japon) et Diane Howard (Canada/États-Unis d'Amérique) ; Secrétaire exécutif : P.J. Blount (États-Unis) ; Trésorier : Dennis J. Burnett (États-Unis) ; et membres : Frans G. von der Dunk (Pays-Bas), Marco Ferrazzani (Italie), Steven Freeland (Australie), Joanne Irene Gabrynowicz (États-Unis), Mahulena Hofmann (Tchéquie), Corinne Jorgenson (États-Unis), Armel Kerrest (France), Peter Martinez (Afrique du Sud), Martha Mejia-Kaiser (Mexique), Elina Morozova (Fédération de Russie), Lesley-Jane Smith (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord), Milton "Skip" Smith (États-Unis), Olga Stelmakh-Drescher (Ukraine/Allemagne), Maureen Williams (Royaume-Uni/Argentine) et Zhenjun Zhang (Chine). L'Institut compte environ 450 membres élus, originaires de 50 pays. Il existe plusieurs types d'adhésion – individuelle, anticipée ou institutionnelle¹.

3. Concours Manfred Lachs de procès simulés en matière de droit de l'espace

Depuis 1992, l'Institut organise chaque année le Concours Manfred Lachs de procès simulés en matière de droit de l'espace. Le concours porte sur une affaire hypothétique de droit de l'espace imaginée par des membres de l'Institut, sur laquelle 60 équipes d'étudiants venant d'universités d'Afrique, d'Amérique du Nord, d'Asie et du Pacifique et d'Europe sont invitées à réfléchir. Il s'agit d'un élément clef du programme de communication de l'Institut et du mécanisme principal par lequel elle attire les futures générations d'experts du droit de l'espace. Les lauréates et lauréats des épreuves régionales s'affrontent au cours de la finale mondiale, organisée pendant le Congrès de la Fédération internationale d'astronautique, et ils sont départagés par des juges de la Cour internationale de Justice. C'est cette particularité qui fait du Concours Manfred Lachs l'une des plus prestigieuses compétitions de simulation de procès au monde.

¹ Voir www.iislweb.org/members.html.

En 2020, les finalistes des épreuves régionales se sont penchés sur l'affaire *Valenkova c. SaRidia*, qui portait sur la juridiction et le contrôle dans l'espace extra-atmosphérique, la connaissance de l'environnement spatial et les débris orbitaux. Les parties sont convenues de soumettre leur différend à la Cour internationale de Justice pour qu'il soit résolu. Pour de plus amples informations sur cette affaire, voir le site Web de l'Institut international de droit spatial².

Les demi-finales et la finale se sont déroulées virtuellement. Des équipes venant de cinq continents qui se sont affrontées au cours de quatre manches régionales pendant l'année, ce sont celles du Georgetown University Law Center (Amérique du Nord), de la National Law University de Delhi (Asie-Pacifique), de l'Université de Pretoria (Afrique) et de l'Université de Vienne (Europe) qui ont remporté leurs compétitions régionales respectives et se sont qualifiées pour les demi-finales.

Les finales mondiales ont eu lieu le vendredi 23 octobre 2020, entre la National Law University de Delhi (Asie-Pacifique) et l'Université de Vienne (Europe). Shubh Arora et Abhishek Jain représentaient la National Law University de Delhi (demandeur), et Hristina Talkova et Rosanna Hoffman représentaient l'Université de Vienne (défendeur). Les finales ont été jugées par trois membres de la Cour internationale de Justice : le juge Peter Tomka (Président), le juge Joan Donoghue et le juge Kirill Gevorgian. Les noms utilisés dans l'affaire rendaient hommage aux pionnières de l'espace et de la science. Nous tenons à remercier tout particulièrement le Centre européen de droit spatial et sa Secrétaire exécutive, Chehineze Bouafia, pour avoir hébergé la plateforme vidéo en ligne.

C'est l'Université nationale de droit de Delhi, représentée par Abhishek Jain, Shubh Arora et Anmol Dhawan, qui a remporté le trophée Manfred Lachs et le prix Lee Love. L'Université de Vienne, arrivée deuxième, était représentée par Hristina Talkova, Rosanna Hoffman et Katharina Harreiter, et elle a remporté le prix Eilene Galloway pour les meilleures commémorations. Hristina Talkova (Université de Vienne) a reçu la plaque et le certificat du prix Sterns et Tennen de la meilleure plaidoirie.

En plus du concours 2020, un tour d'essai a été organisé pour l'Amérique latine, également virtuellement. Cinq équipes y ont participé, et c'est la Pontificia Universidad Católica de Chile qui l'a emporté. Il est prévu d'ajouter la région d'Amérique latine comme cinquième région à la compétition à partir de 2021. Le Comité des procès simulés a également organisé une démonstration en ligne, au cours de laquelle l'Amity University (Dubai) affrontait la Pontificia Universidad Católica de Chile (Chili).

4. Conférences

Comme nous l'avons déjà indiqué, la pandémie de COVID-19 a largement empêché l'Institut de parrainer et d'accueillir des manifestations. Néanmoins, il en a organisé plusieurs au cours de l'année écoulée.

L'Institut a été invité à coorganiser le Symposium international sur l'utilisation pacifique des technologies spatiales (Santé) de 2019, qui s'est tenu du 18 au 20 novembre 2019 à Zhuhai (Chine) avec l'appui de plusieurs institutions chinoises chapeautées par la Société chinoise d'aéronautique. Le symposium a été une occasion exceptionnelle de dialoguer avec les nombreux spécialistes du droit de l'espace travaillant dans de diverses institutions gouvernementales, universitaires et commerciales chinoises.

Le quatorzième symposium Eilene M. Galloway sur les principaux défis en matière de droit de l'espace s'est tenu au Cosmos Club de Washington, le 11 décembre 2019. Avec plus de 100 participantes et participants, il a une nouvelle fois fait salle comble. Le symposium a réuni des orateurs et des oratrices de marque et des groupes d'experts

² Voir <https://iislweb.org/wp-content/uploads/2019/08/Lachs-Moot-Court-Problem-2020-Valenkova-v-SaRidia.pdf>.

inhabituels, dont des universitaires et des praticiennes et praticiens internationaux, qui ont mis en lumière les difficultés posées par le développement du droit national et international de l'espace et l'interaction du droit de l'espace avec la physique, la réglementation, le développement commercial, l'exploration robotique et humaine et la philosophie politique. Le symposium 2020 s'est tenu de manière virtuelle.

Le 14 décembre 2019 a eu lieu à Moscou la troisième réunion annuelle panrusse de l'Institut, sur le thème « Un demi-siècle en action : le droit international de l'espace et les défis actuels ». La réunion s'est tenue dans les locaux de l'Université de l'amitié des peuples de Russie, membre institutionnel de l'Institut, et a attiré plus de 60 participantes et participants, dont des spécialistes du droit international de l'espace et d'autres domaines scientifiques connexes, des représentantes et des représentants d'organisations internationales intergouvernementales et non gouvernementales, de sociétés commerciales et de la presse spécialisée, ainsi que des étudiantes et des étudiants et des chargés de cours des principaux centres d'enseignement et instituts scientifiques.

En partenariat avec la Société chinoise d'aéronautique, l'Institut chinois de droit spatial et le Centre de droit spatial de l'Administration spatiale nationale chinoise, l'Institut a organisé le Symposium sur le respect de l'état de droit dans l'espace en une période d'innovation rapide, qui s'est tenu le 19 septembre 2020. Il s'est déroulé selon des modalités hybrides, avec des participantes et des participants présents en personne à Fuzhou (Chine), et d'autres présents virtuellement.

Le soixante-troisième colloque de l'Institut sur le droit de l'espace extra-atmosphérique s'est tenu sous forme virtuelle dans le cadre du soixante et onzième Congrès international d'aéronautique (consacré au cyberspace). La séance destinée aux jeunes universitaires a donné à neuf jeunes chercheurs l'occasion de présenter leurs travaux et a été marquée par la conférence inaugurale Nandasiri Jasentuliyana, donnée par le professeur Stephan Hobe de l'Université de Cologne (Allemagne), intitulée « Une nouvelle forme pour le droit de l'espace ? ». Un certain nombre d'autres sujets ont été abordés au cours du colloque, dont beaucoup avaient un rapport direct avec les travaux du Sous-Comité juridique et ceux du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique dans son ensemble. Quinze exposés ont été donnés dans le cadre de la session sur « La colonisation de la Lune et de Mars : questions juridiques ouvertes », qui a été l'occasion de réfléchir aux lacunes juridiques concernant la colonisation de l'espace. Avec cinq exposés, la session consacrée aux implications juridiques de l'évolution des technologies de télédétection a permis d'examiner de quelle manière les changements dans les technologies de télédétection posaient des problèmes sur le plan juridique. La session sur les évolutions récentes prévoyait cinq exposés sur les questions de renforcement des capacités dans le domaine de la législation spatiale nationale. Enfin, deux sessions, l'une sur l'application du droit de l'espace aux cyberactivités et l'autre sur le droit de l'espace dans un monde connecté, ont permis de présenter un total de 18 articles consacrés à la manière dont la numérisation et les réseaux numériques changent le contexte dans lequel intervient le droit de l'espace. En plus des sessions régulières, le Colloque 2020 a proposé 10 présentations virtuelles sur divers sujets.

5. Publications et ouvrages d'érudition

L'Institut continue de publier chaque année ses actes chez Eleven International Publishing. Ce recueil annuel est devenu une ressource essentielle pour se tenir informé des débats portant sur le droit de l'espace et connaître les idées et les perspectives les plus brillantes récemment développées dans ce domaine. Il est actuellement coédité par P. J. Blount, Tanja Masson-Zwaan, Rafael Moro-Aguilar et Kai-Uwe Schrogl. Les actes réunissent le texte des exposés donnés au Colloque sur le droit de l'espace et à d'autres conférences et symposiums auxquels l'Institut participe. Ils contiennent également des rapports importants publiés par l'Institut, dont le rapport annuel du Comité permanent sur l'état des accords internationaux relatifs aux activités spatiales. Cette publication de premier plan dans le domaine du

droit de l'espace est disponible en ligne³. Les publications de plus de trois ans sont disponibles sur la plateforme Heinonline. Les actes de l'Institut sont également disponibles sur un portail en ligne intégralement interrogeable⁴.

Le nouveau site Web de l'Institut est désormais en ligne et peut être consulté à l'adresse <http://iislweb.org/>. En outre, le secrétariat de l'Institut, en collaboration avec son Comité des relations publiques, y compris les médias sociaux, publie un bulletin mensuel donnant des informations régulièrement mises à jour sur la communauté du droit de l'espace. Il est possible de consulter les anciens numéros du bulletin sur le Web.

L'Institut a également préparé un livre pour célébrer son soixantième anniversaire. L'ouvrage retrace l'histoire de l'Institut et présente son rôle influent dans le développement du droit de l'espace. Il est disponible sur le site web de l'Institut.

6. Récompenses

L'Institut décerne chaque année plusieurs prix et certificats aux personnes qui se sont distinguées par leurs réalisations exceptionnelles dans le domaine du droit de l'espace. En 2020, Stephen Doyle et le professeur José Monserrat Filho ont reçu le prix récompensant l'ensemble de leurs travaux dans le domaine du droit de l'espace. Une médaille du mérite a été remise au professeur Mahulena Hofmann. Le prix 2020 récompensant un jeune méritant a été décerné à Catherine Doldirina, et le certificat de gratitude a été remis au professeur Melissa de Zwart. Le prix Diederiks-Verschoor a été attribué à Tejas Bharadwaj pour son article intitulé « Protecting the dark skies of the Earth from satellite constellations under international space law » (Protéger le ciel nocturne terrestre des constellations de satellites en application du droit international de l'espace).

7. Informations supplémentaires

On trouvera de plus amples informations sur le site Web de l'Institut (www.iislweb.org), sa page Facebook (www.facebook.com/spacelaw) et son compte Twitter (https://twitter.com/iisl_space).

³ Voir www.boomdenhaag.nl/en/webshop.

⁴ Voir www.boomdenhaag.nl/en/webshop/iisl-proceedings-online.